

Assemblées des États membres de l'OMPI

Cinquante-septième série de réunions
Genève, 2 – 11 octobre 2017

RAPPORT DE SYNTHÈSE

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent rapport de synthèse rend compte des décisions des 21 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommés "assemblées") :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, quarante-neuvième session (23^e session ordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, trente-huitième session (23^e session ordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, soixante-quatorzième session (48^e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, cinquante-deuxième session (23^e session ordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, cinquante-septième session (53^e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, quarante-sixième session (23^e session ordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante-troisième session (48^e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, cinquante et unième session (22^e session ordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, trente-septième session (21^e session ordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, trente-septième session (23^e session ordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, trente-quatrième session (22^e session ordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, trente-septième session (22^e session ordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [classification internationale des brevets], trente-huitième session (21^e session ordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], quarante-neuvième session (21^e session ordinaire)

- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, trente-quatrième session (19^e session ordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trentième session (19^e session ordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], dix-septième session (8^e session ordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], dix-septième session (8^e session ordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], seizième session (7^e session ordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], dixième session (5^e session ordinaire)
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], deuxième session (2^e session ordinaire).

2. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 2 octobre 2017, figure dans le document A/57/INF/1 Rev.

3. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document A/57/1 Prov.4) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 30 et 31	M. l'Ambassadeur Jānis Kārklīņš (Lettonie), vice-président de l'Assemblée générale de l'OMPI, en qualité de président par intérim et, en son absence, M. l'Ambassadeur Juan Raúl Heredia Acosta (Mexique), en qualité de vice-président par intérim
Points 7, 28 et 29	M. l'Ambassadeur Daniyar Mukashev (Kirghizistan), président du Comité de coordination de l'OMPI
Point 8	M. l'Ambassadeur Juan Raúl Heredia Acosta (Mexique) a assuré à titre ad hoc la présidence de la Conférence de l'OMPI
Point 21	M. Sandris Laganovskis (Lettonie), président de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 22	M. Nikoloz Gogilidze (Géorgie), président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 23	M. João Pina de Morais (Portugal), président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point 26	M. Vancho Kargov (ex-République yougoslave de Macédoine), président de l'Assemblée du Traité de Singapour
Point 27	M. Abdelsalam Al Ali (Émirats arabes unis), président de l'Assemblée du Traité de Marrakech

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

OUVERTURE DES SESSIONS

4. La cinquante-septième série de réunions des assemblées était convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry.

5. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 21 assemblées et autres organes par le vice-président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. l'Ambassadeur Jānis Kārkliņš (Lettonie), qui a présidé les délibérations en qualité de président par intérim conformément à l'article 10 des Règles générales de procédure de l'OMPI et suite à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-huitième session, aux termes de laquelle, "pour faciliter le passage au nouveau cycle d'élection, le bureau actuel de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2016 présidera la session de 2017 de l'Assemblée générale de l'OMPI" (paragraphe 18.iii) du document WO/GA/48/17).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/57/INF/1 Rev.

7. Les membres des bureaux élus sont indiqués dans le document A/57/INF/3 joint en annexe.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/57/1 Prov.4.

9. Les assemblées ont adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document A/57/1 Prov.4 (ci-après dénommé "ordre du jour unifié").

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI

10. Le Directeur général a présenté son rapport annuel (la déclaration et le rapport sont disponibles sur le site Web de l'OMPI).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

11. Les délégations ou représentants des 113 États, 3 organisations intergouvernementales et 11 organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations sous ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Barbade, Bélarus, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Colombie, Congo,

Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Monténégro, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe, Centre Sud, Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPPLA), Association des organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO-ARTIS), Association internationale pour les marques (INTA), Association nord-américaine des organismes de radiodiffusion (NABA), Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB), Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI), Health and Environment Program (HEP), International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC), Knowledge Ecology International, Inc. (KEI) et Third World Network (TWN).

12. Les déclarations prononcées au titre de ce point et des autres points de l'ordre du jour figureront dans les rapports détaillés des assemblées qui seront publiés, conformément à la décision qui sera prise, sous le point 30 de l'ordre du jour. Dans l'intervalle, les déclarations que les délégations font parvenir au Secrétariat sous forme écrite, sur ce point et sur les autres points, sont publiées sur le site Web de l'OMPI avec l'indication "check against delivery" (sous réserve de modification). Les vidéos des séances diffusées en simultané et en intégralité sont également disponibles sur le site Web de l'OMPI.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADMISSION D'OBSERVATEURS

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/57/2.

14. Les assemblées de l'OMPI ont décidé, chacune pour ce qui la concerne, d'accorder le statut d'observateur aux entités indiquées ci-après :

- a) Organisation intergouvernementale de la catégorie B (organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle) : Institut des brevets de Visegrad (VPI).
- b) Organisation non gouvernementale internationale : Fondation pour un centre pour le développement socioéconomique (CSEND).
- c) Organisations non gouvernementales nationales : i) Association congolaise pour le développement agricole (ACDA); ii) Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT); iii) New Zealand Institute of Patent Attorneys (Incorporated) (NZIPA); et iv) School of Information Studies, Université du Wisconsin à Milwaukee (SOIS).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

APPROBATION D'ACCORDS

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/CC/74/1, WO/CC/74/1 Add. et WO/CC/74/1 Add.2.

16. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé le Mémoire d'entente entre l'OMPI et la CEDEAO; l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'AIP CEI; le Mémoire d'accord entre l'OMPI et l'OCE; le Mémoire d'accord entre l'OMPI et la LEA; le Mémoire d'accord entre l'OMPI et l'IRENA; et la participation de l'OMPI à la Déclaration conjointe avec les chefs de secrétariat de certaines organisations internationales, qui font respectivement l'objet des annexes I, II, III, IV, V et VI du document WO/CC/74/1.

17. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé l'accord conclu entre l'OMPI et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire qui est reproduit à l'annexe du document WO/CC/74/1 Add. (document WO/CC/74/1 Add. Rev. – version arabe).

18. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé l'accord entre l'OMPI et le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria qui est reproduit en annexe du document WO/CC/74/1 Add.2.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/57/3.

20. Voir la suite du rapport sur le point 8 de l'ordre du jour (document A/57/11 Add.1).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/49/1, WO/GA/49/20 et WO/GA/49/20 Corr.

22. Voir la suite du rapport sur le point 9 de l'ordre du jour (document A/57/11 Add.2).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/49/2, A/57/4, WO/GA/49/3 et A/57/5.

i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

24. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/GA/49/2).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

25. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document A/57/4).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

26. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/GA/49/3).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

27. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/49/4.

28. L'Assemblée générale de l'OMPI a nommé le contrôleur-vérificateur général des comptes du Royaume-Uni en qualité de vérificateur externe des comptes de l'OMPI pour une période de six ans commençant le 1^{er} janvier 2018.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

29. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/57/5, A/57/6, A/57/7, A/57/8, A/57/9 et A/57/10.

30. Pour toutes les questions examinées au titre de ce point de l'ordre du jour, à l'exception des questions budgétaires (portant sur le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 et le Plan-cadre d'équipement) et de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

i) ont pris note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (document A/57/5) et

ii) ont approuvé les recommandations formulées par le PBC figurant dans le document A/57/5.

31. En ce qui concerne les questions budgétaires (portant sur le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 et le Plan-cadre d'équipement), voir la suite du rapport sur le point 12 de l'ordre du jour (document A/57/11 Add.3).

32. En ce qui concerne l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, voir la suite du rapport sur le point 12 de l'ordre du jour (document A/57/11 Add.4).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

33. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/49/5. Il a été fait référence au document A/57/INF/7 Rev.

34. L'Assemblée générale de l'OMPI

i) a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes" (document WO/GA/49/5) et

ii) a prié le SCCR de poursuivre ses travaux sur les questions dont il est rendu compte dans le document WO/GA/49/5.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS (SCP)

35. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/49/6.

36. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets" (document WO/GA/49/6).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)

37. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/49/7.

38. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)" (document WO/GA/49/7).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

QUESTIONS CONCERNANT LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITÉ SUR LE DROIT DES DESSINS ET MODÈLES (DLT)

39. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/49/8.

40. Voir la suite du rapport sur le point 16 de l'ordre du jour (document A/57/11 Add.5).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP) ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

41. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/49/9, WO/GA/49/10 et WO/GA/49/16.

42. L'Assemblée générale de l'OMPI

- a) a pris note du "Rapport du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement" (document WO/GA/49/9),
- b) en ce qui concerne le document WO/GA/49/10 intitulé "Décision sur les questions concernant le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)",
 - i) a rappelé sa décision de 2007 relative à la création du Comité du développement et de la propriété intellectuelle, figurant dans le document A/43/13 Rev., et sa décision relative aux mécanismes de coordination et aux modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, figurant dans le document WO/GA/39/7, et a réaffirmé sa volonté de les mettre pleinement en œuvre;
 - ii) a réaffirmé les principes énoncés à l'annexe II du document WO/GA/39/7;
 - iii) a réaffirmé le droit de chaque État membre d'exprimer ses vues dans tous les comités de l'OMPI;
 - iv) a pris note de la conclusion des débats qui ont eu lieu sur les questions figurant dans le document CDIP/18/10; et
 - v) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du CDIP un nouveau point de l'ordre du jour intitulé *Propriété intellectuelle et développement* en vue d'examiner les questions relatives à la propriété intellectuelle et au développement approuvées par le comité, ainsi que celles décidées par l'Assemblée générale;
- c) a pris note des informations figurant dans le document intitulé "Description de la contribution des organes compétents de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement qui les concernent" (document WO/GA/49/16) et a transmis au CDIP le rapport mentionné dans ce document.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC)

43. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/49/11, WO/GA/49/17, WO/GA/49/18, WO/GA/49/18 Add. et WO/GA/49/19

44. Voir la suite du rapport sur le point 18 de l'ordre du jour (document A/57/11 Add.6).

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS)

45. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/49/12.

46. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité des normes de l'OMPI (CWS)" (document WO/GA/49/12).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS (ACE)

47. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/49/13.

48. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)" (document WO/GA/49/13).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DU PCT

49. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents PCT/A/49/1, PCT/A/49/2, PCT/A/49/2 Corr., PCT/A/49/3 et PCT/A/49/4.

Rapport sur le Groupe de travail du PCT

50. L'Assemblée de l'Union du PCT

- i) a pris note du "Rapport sur le Groupe de travail du PCT" (document PCT/A/49/1) et
- ii) a approuvé la convocation d'une session du Groupe de travail du PCT, comme indiqué au paragraphe 4 de ce document.

Propositions de modification du règlement d'exécution du PCT

51. L'Assemblée de l'Union du PCT

- i) a adopté les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT présentées dans l'annexe I du document PCT/A/49/4, et le projet de décision qui figure au paragraphe 6 du document PCT/A/49/4 concernant l'entrée en vigueur et les dispositions transitoires, et
- ii) a adopté l'accord de principe qui figure au paragraphe 3 du document PCT/A/49/4 avec effet à compter du 11 octobre 2017.

Nomination de l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT

52. L'Assemblée de l'Union du PCT

- i) a entendu le représentant de l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines et a tenu compte de l'avis du Comité de coopération technique du PCT figurant au paragraphe 4 du document PCT/A/49/3,
- ii) a approuvé le texte du projet d'accord entre l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines et le Bureau international, qui figure à l'annexe du document PCT/A/49/3, et
- iii) a nommé l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international pour la période comprise entre l'entrée en vigueur dudit accord et le 31 décembre 2027.

Prolongation de la nomination des administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT

53. L'Assemblée de l'Union du PCT

- i) a entendu les représentants des administrations internationales et a tenu compte de l'avis du Comité de coopération technique du PCT énoncé au paragraphe 4 du document PCT/A/49/2,
- ii) a approuvé le texte des projets d'accord entre les administrations internationales et le Bureau international qui font l'objet des annexes I à XXII du document PCT/A/49/2 (modifié par le document PCT/A/49/2 Corr.) et
- iii) a prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 la nomination des administrations internationales actuellement chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE MADRID

54. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/A/51/1.

55. L'Assemblée de l'Union de Madrid

- i) a pris note du "Rapport relatif à la base de données sur les produits et services du système de Madrid" (document MM/A/51/1), et notamment de son paragraphe 33 sur le solde des crédits affectés au projet, et
- ii) a prié le Bureau international de lui présenter en 2018 un nouveau rapport relatif à la base de données sur les produits et services du système de Madrid, en indiquant en particulier l'utilisation faite du solde des crédits affectés au projet.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LISBONNE

56. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents LI/A/34/1, LI/A/34/2 et LI/A/34/3.

Proposition de barème des taxes prescrites par le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne

57. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne

- i) a examiné la proposition de barème des taxes visées au paragraphe 2 du document LI/A/34/2 et
- ii) a fixé le montant des taxes visées à la règle 8.1) du projet de règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, comme proposé au paragraphe 2 du document LI/A/34/2.

Proposition de règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne

58. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne

- i) a adopté le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, reproduit à l'annexe I du document LI/A/34/1, y compris le montant des taxes visées à la règle 8.1), comme proposé au paragraphe 2 du document LI/A/34/2,
- ii) a décidé que l'entrée en vigueur du règlement d'exécution commun coïncidera avec l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, et
- iii) a examiné la proposition relative à une nouvelle règle 8.10) du règlement d'exécution commun ("Sauvegarde de l'Acte de 1967") et est convenu d'incorporer un nouvel alinéa 10 à la règle 8 du règlement d'exécution commun, reproduit à l'annexe II du document LI/A/34/1, sans le texte figurant entre crochets.

Questions financières concernant l'Union de Lisbonne

59. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne

- i) a pris note du document intitulé "Questions financières concernant l'Union de Lisbonne" (document LI/A/34/3) et
- ii) a prolongé le mandat du groupe de travail en vue de permettre la poursuite des discussions sur le développement du système de Lisbonne et les solutions visant à assurer sa viabilité financière.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

60. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/49/14.

61. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du document intitulé "Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, y compris les noms de domaine" (document WO/GA/49/14).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS (PLT)

62. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/49/15.

63. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du document intitulé "Coopération dans le cadre des déclarations communes de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets" (document WO/GA/49/15).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ DE SINGAPOUR SUR LE DROIT DES MARQUES (STLT)

64. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document STLT/A/10/1.

65. L'assemblée a pris note du document intitulé "Assistance pour la mise en œuvre du Traité de Singapour sur le droit des marques" (document STLT/A/10/1).

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ DE MARRAKECH VISANT À FACILITER L'ACCÈS DES AVEUGLES, DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES DIFFICULTÉS DE LECTURE DES TEXTES IMPRIMÉS AUX ŒUVRES PUBLIÉES

66. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MVT/A/2/1 Rev. Il a été fait référence au document MVT/A/2/INF/1 Rev.

67. L'Assemblée du Traité de Marrakech a pris note de la "Situation concernant le Traité de Marrakech" (document MVT/A/2/1 Rev.).

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

68. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/CC/74/2, WO/CC/74/2 Corr., WO/CC/74/3, WO/CC/74/5 et WO/CC/74/6.

i) Rapport sur les ressources humaines

69. Le Comité de coordination de l'OMPI

i) a pris note des informations contenues dans les paragraphes 84 à 88 du document WO/CC/74/2 et a élu M. Vladimir Yossifov membre du Comité des pensions du personnel de l'OMPI pour la période allant jusqu'à la session ordinaire de 2021 du Comité de coordination de l'OMPI et

ii) a pris note des informations contenues dans les paragraphes 91 et 92 du document WO/CC/74/2.

70. Voir la suite du rapport sur le point 28 de l'ordre du jour (document A/57/11 Add.7).

Rapport du Bureau de la déontologie

71. Le Comité de coordination de l'OMPI a pris note du "Rapport annuel du Bureau de la déontologie" (document WO/CC/74/3).

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

AMENDEMENTS DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL

72. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/CC/74/4, WO/CC/74/4 Add., WO/CC/74/7 et WO/CC/74/7 Corr.

73. Le Comité de coordination de l'OMPI

i) a approuvé les amendements du Statut du personnel indiqués à l'annexe I du document WO/CC/74/4, devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

ii) a pris note des amendements du Règlement du personnel et des annexes y relatives indiqués aux annexes II et III du document WO/CC/74/4;

iii) a pris note de la "Politique de l'OMPI en matière de mobilité vers les bureaux hors siège" reproduite dans l'annexe IV du document WO/CC/74/4;

iv) a décidé de conserver l'article 3.25 dans le Statut du personnel de l'OMPI; et

v) a décidé d'approuver la modification de l'article 9.10 du Statut du personnel figurant dans l'annexe du document WO/CC/74/4 Add., devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

74. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé les amendements du Statut du personnel proposés par l'OCIS (documents WO/CC/74/7 et WO/CC/74/7 Corr.).

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE

75. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/57/11 et de ses additifs.

76. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont adopté le présent rapport de synthèse (document A/57/11 et additifs) et
- ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 30 octobre 2017 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 30 novembre 2017 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 14 décembre 2017.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CLÔTURE DES SESSIONS

77. Le président par intérim de l'Assemblée générale de l'OMPI a prononcé la clôture de la cinquante-septième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

[Le document A/57/INF/3 suit]

Assemblées des États membres de l'OMPI

Cinquante-septième série de réunions
Genève, 2 – 11 octobre 2017

BUREAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

Président ¹ :	DUONG Chi Dung (M.)	(Viet Nam)
Vice-présidents ¹ :	Tudor ULIANOVSKI (M.)	(République de Moldova)
	Coly SECK (M.)	(Sénégal)

CONFÉRENCE DE L'OMPI

Président :	Manuel GUERRA ZAMARRO (M.)	(Mexique)
Vice-présidents :	Mariya SIROTINA (Mme)	(Kazakhstan)
	Anatole Fabien NKOU (M.)	(Cameroun)

¹ Conformément au nouveau cycle d'élection des membres du bureau de l'Assemblée générale de l'OMPI, comme indiqué à l'article 6 du Règlement intérieur particulier de l'Assemblée générale de l'OMPI, leur mandat commencera à courir à l'issue de la dernière séance de l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-neuvième session (23^e session ordinaire).

COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

Président ² :	Daniyar MUKASHEV (M.)	(Kirghizistan)
Vice-présidents ³ :	Yukio ONO (M.)	(Japon)
	Faizal Chery SIDHARTA (M.)	(Indonésie)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE PARIS

Président :	Bemanya TWEBAZE (M.)	(Ouganda)
Vice-présidents :	SHEN Changyu (M.)	(Chine)
	Maximiliano SANTA CRUZ (M.)	(Chili)

COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE PARIS⁴

Président :	José Luis SALAZAR LÓPEZ (M.)	(Colombie)
Vice-présidents :	CHEN Zhuo (M.)	(Chine)
	Yukio ONO (M.)	(Japon)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BERNE

Président :	Abdelsalam AL ALI (M.)	(Émirats arabes unis)
Vice-présidents :	TANG Zhaozhi (M.)	(Chine)
	Lilia BOLOCAN (Mme)	(République de Moldova)

COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE BERNE⁵

Président :	Manuel GUERRA ZAMARRO (M.)	(Mexique)
Vice-présidents :	Sumit SETH (M.)	(Inde)
	Gea LEPIK (Mme)	(Estonie)

² Conformément à l'article 3 du Règlement intérieur particulier du Comité de coordination de l'OMPI, cette année, le président doit être élu parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Berne.

³ Conformément à l'article 3 du Règlement intérieur particulier du Comité de coordination de l'OMPI, cette année, le premier vice-président doit être élu parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Paris et le second vice-président doit être élu parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Berne.

⁴ Les membres du bureau (président et vice-présidents) du Comité exécutif de l'Union de Paris doivent être élus parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Paris.

⁵ Les membres du bureau (président et vice-présidents) du Comité exécutif de l'Union de Berne doivent être élus parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Berne.

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE MADRID

Président : Nikoloz GOGILIDZE (M.) (Géorgie)
Vice-présidents : CUI Shoudong (M.) (Chine)
Sumit SETH (M.) (Inde)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LA HAYE

Président : Oliver HALL ALLEN (M.) (Union européenne)
Vice-présidents : JUNG Dae Soon (M.) (République de Corée)
Lamine Ka MBAYE (M.) (Sénégal)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE NICE

Président : Miguel Ángel MARGAIN GONZALEZ (M.) (Mexique)
Vice-présidents : LIN Junqiang (M.) (Chine)
Robert ULLRICH (M.) (Autriche)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LISBONNE

Président : João PINA DE MORAIS (M.) (Portugal)
Vice-présidents : Reza DEHGHANI (M.) (Iran (République islamique d'))
Csaba BATICZ (M.) (Hongrie)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LOCARNO

Président : Jamshed KHAMIDOV (M.) (Tadjikistan)
Vice-présidents : SONG Jianhua (Mme) (Chine)
Gustavo MEIJIDE (M.) (Argentine)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'IPC [CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS]

Président : Marin CEBOTARI (M.) (République de Moldova)
Vice-présidents : HU Wenhui (M.) (Chine)
Daniel Roberto PINTO (M.) (Brésil)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DU PCT [TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS]

Président : Sandris LAGANOVSKIS (M.) (Lettonie)
Vice-présidents : HE Zhimin (M.) (Chine)
Lamine Ka MBAYE (M.) (Sénégal)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BUDAPEST

Président : Maximiliano SANTA CRUZ (M.) (Chili)
Vice-présidents : WU Kai (M.) (Chine)
Patrick ANDERSSON (M.) (Suède)

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE VIENNE

Président : JUNG Dae Soon (M.) (République de Corée)
Vice-président : Robert ULLRICH (M.) (Autriche)

ASSEMBLÉE DU TRAITÉ DE L'OMPI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Président : Manuel GUERRA ZAMARRO (M.) (Mexique)
Vice-présidents : Zoltán NEMESSÁNYI (M.) (Hongrie)
Kamran IMANOV (M.) (Azerbaïdjan)

ASSEMBLÉE DU TRAITÉ DE L'OMPI SUR LES INTERPRÉTATIONS ET EXÉCUTIONS ET LES PHONOGRAMMES

Président : María Inés RODRÍGUEZ (Mme) (Argentine)
Vice-présidents : YU Cike (M.) (Chine)
Zoltán NEMESSÁNYI (M.) (Hongrie)

ASSEMBLÉE DU TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS

Président : Ljupco GJORGJINSKI (M.) (Ex-République yougoslave de Macédoine)
Vice-présidents : Mohammed AL BALUSHI (M.) (Oman)
Mariya SIROTINA (Mme) (Kazakhstan)

ASSEMBLÉE DU TRAITÉ DE SINGAPOUR SUR LE DROIT DES MARQUES

Président : Vancho KARGOV (M.) (Ex-République yougoslave de Macédoine)
Vice-président : Yukio ONO (M.) (Japon)

ASSEMBLÉE DU TRAITÉ DE MARRAKECH VISANT À FACILITER L'ACCÈS DES AVEUGLES, DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES DIFFICULTÉS DE LECTURE DES TEXTES IMPRIMÉS AUX ŒUVRES PUBLIÉES

Président : Mohamed EL SELMI (M.) (Tunisie)
Vice-présidents : Mark SCHAAN (M.) (Canada)
Abdelsalam AL-ALI (M.) (Émirats arabes unis)

[Fin du document]